



**TAS / CAS**  
TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT  
COURT OF ARBITRATION FOR SPORT  
TRIBUNAL ARBITRAL DEL DEPORTE

## COMMUNICATION AUX MEDIAS

### JEUX OLYMPIQUES DE PARIS 2024

#### LE TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT (TAS) OUVRE SES BUREAUX TEMPORAIRES A PARIS POUR LES JEUX OLYMPIQUES

Lausanne, 16 juillet 2024 – Le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) a ouvert deux bureaux temporaires à Paris pour les Jeux Olympiques 2024 (les Jeux). Le premier, dédié à la Chambre ad hoc du TAS, permettra de résoudre les éventuels litiges juridiques qui surviendraient pendant les Jeux. Ce tribunal temporaire a opéré lors de chaque édition des Jeux Olympiques d'été et d'hiver depuis 1996, ainsi que lors d'autres événements sportifs majeurs. La Chambre ad hoc du TAS garantit un accès gratuit à des services de résolution des litiges de haute qualité, dans des délais compatibles avec le calendrier des compétitions, les décisions pouvant être rendues dans les 24 heures en cas d'urgence.

Le second bureau temporaire est dédié à la Chambre Anti-dopage du TAS, qui statuera sur les questions liées au dopage pendant les Jeux. Cette structure, opérationnelle depuis les Jeux Olympiques de Rio 2016 et devenue permanente depuis 2019, traitera les potentiels cas de dopage qui lui seront soumis par la *International Testing Agency (ITA)* conformément aux règles antidopage du Comité International Olympique (CIO).

La composition de chaque chambre est disponible dans notre communiqué précédent : [https://www.tas-cas.org/fileadmin/user\\_upload/CAS\\_Media\\_Release\\_ParisOG.pdf](https://www.tas-cas.org/fileadmin/user_upload/CAS_Media_Release_ParisOG.pdf)

Les bureaux sont situés au sein du Tribunal judiciaire de Paris, dans le 17<sup>ème</sup> arrondissement.

#### La Chambre Ad hoc :

Les règles de procédure applicables à la Chambre ad hoc du TAS ainsi que le formulaire de demande d'arbitrage sont disponibles sur le site internet du TAS : <https://www.tas-cas.org/fr/arbitrage/chambres-ad-hoc.html>.

Les horaires d'ouverture des deux bureaux sont les suivants :

16 juillet - 11 août 2024 : 8h30 - 18h00

Chambre ad hoc du TAS:  
29<sup>ème</sup> étage  
Tribunal judiciaire de Paris  
Parvis du Tribunal de Paris  
29-45 avenue de la Porte de Clichy  
75017 Paris, France  
Email: [adhocdivision@tas-cas.org](mailto:adhocdivision@tas-cas.org)  
Tel: +33 6 71 34 12 17

Chambre Anti-dopage du TAS  
29<sup>ème</sup> étage  
Tribunal judiciaire de Paris  
Parvis du Tribunal de Paris  
29-45 avenue de la Porte de Clichy  
75017 Paris, France  
Email: [antidoping@tas-cas.org](mailto:antidoping@tas-cas.org)  
Tel: +33 6 71 61 56 02

Un service de conseil et de représentation juridique Pro Bono est disponible pour les athlètes qui auraient besoin d'un conseil juridique en cas de litige lié aux Jeux Olympiques de Paris 2024. Ce service est assuré par le Barreau de Paris. Pour de plus amples informations, veuillez contacter [jmonlouis@monlouis-avocat.fr](mailto:jmonlouis@monlouis-avocat.fr)